Simard, Andrée

De: Urbain De_Montreal [urbaindemtl@hotmail.com]
Envoyé: 15 mars 2012 21:45
À: Secrétariat
Objet: Politique de retrait des compteurs intelligents

Montréal le 15 mars 2012

M. Jean-Paul Théorêt
Président
Régie de l'Énergie
Tour de la Bourse
800, Place Victoria, Bureau 2.55, Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : Observations soumises à la Régie de l'Énergie, politique de retrait des «compteurs intelligents»

Dossier : R-3770-2011 HQD – Demande d'autorisation pour réaliser le projet lecture à distance – Phase 1

Demande R-3770-2011 HQD: Preuve complémentaire du distributeur – Impact de l'installation de compteurs n'émettant pas
de radiofréquences sur le projet LAD

Monsieur Théorêt,

Vous trouverez ci-dessous mes observations et critiques concernant la politique de retrait des «compteurs intelligents» tels que cité dans le rapport d'Hydro-Québec R-3770-2011. Preuve complémentaire du distributeur – Impact de l'installation de compteurs n'émettant pas de radiofréquences sur le projet LAD.

« La solution retenue par le Distributeur est d'offrir le compteur de nouvelle génération comme appareil de mesurage de référence et de permettre l'installation d'un compteur 11 n'émettant pas de radiofréquences (ci-après « option de retrait ») dont le coût sera à la charge du client. Cette solution nécessite des modifications aux Conditions de service d'électricité (CDSÉ).»

Je dois tout d'abord vous souligner que je fais parti du tiers de la population de Villeray ayant refusé l'installation des «compteurs intelligents» pour des raisons sécuritaires et sanitaires. Je m'oppose à payer des coûts de relève mensuelle de 17$ puisque je suis en mesure de faire la relève moi-même et de l'envoyer par Internet via mon compte client. Dans l'esprit écologique de développement durable, cette alternative m'apparaît a priori logique, je trouve donc ces frais abusifs et injustifiés. Bien que j'aie refusé l'installation de «compteur intelligent» dans ma cuisine, je ne suis toujours pas à l'abri des radiofréquences. Vous n'êtes pas sans savoir que les ondes franchissent les murs et que le rayonnement des ondes ne pourra être évité. Je trouve l'option de retrait illogique et inconséquente si l'on observe la proximité des logements dans mon quartier. Je considère

cette politique invraisemblable et inapplicable considérant que les «compteurs intelligents» de mes voisins peuvent se retrouver sur des murs mitoyens ceinturant mon logement. Dans certains autres cas, ce serait vraisemblablement au-dessous ou au-dessus de la tête des résidents habitant dans des logements multiplex et des blocs appartements.

Même si cette nouvelle politique improvisée démontre une ouverture Hydro-Québec à l'égard de sa clientèle, le projet de lecture à distance dans sa forme actuelle est un échec. Notre société d'état s'est lancé de façon cavalière dans ce mégaprojet sans en informer au préalable sa clientèle, sans consultation publique comme elle a l'habitude de faire. Il convient de préciser qu'Hydro-Québec n'a toujours pas démontré par des études approfondies qu'il existe des technologies alternatives moins coûteuses, plus respectueuses et saines pour l'environnement, plus sécuritaires et moins nocives pour la population.

Je conviens que les citoyens doivent faire un usage plus responsable de l'électricité, mais n'aurait-il pas été plus logique de sensibiliser la population au préalable via une campagne d'information, plutôt que de s'engager à toute hâte dans un projet démesuré susceptible de devenir un gouffre financier? Lorsque notre société d'état avance des politiques de développement durable, permettez-moi de remettre en question leur engagement social et responsable.

Dans l'énoncé 2. de sa politique environnementale, le distributeur Hydro-Québec doit :

«… *faire preuve de transparence* envers les communautés locales dans le cadre des évaluations environnementales de ses activités, de ses programmes et de ses projets»

«Hydro-Québec est une entreprise d'avant-garde en ce qui concerne l'environnement. En favorisant la production d'électricité à partir de ressources renouvelables, Hydro-Québec protège l'héritage environnemental des générations futures. *Elle développe des projets rentables, acceptables du point de vue environnemental et favorablement accueillis par les collectivités.* Elle pratique une gestion environnementale rigoureuse, conforme à la norme ISO 14001, dans une perspective d'amélioration continue.»

L'installation de ces compteurs intelligents nécessite un investissement de plus d'un milliard et dans 15 ans, l'opération sera à recommencer. Peux-t-on s'interroger sur la rentabilité d'un tel projet et sur le gaspillage de fonds publics? Qui paiera la facture?

Toujours dans l'esprit de son engagement social, pour améliorer sa performance environnementale, Hydro-Québec s'engage à :

«intégrer l'environnement dans les processus décisionnels et à toutes les étapes du cycle de vie de ses produits, *ses services et ses installations de façon à prévenir la pollution, à gérer les impacts à la source, à atténuer les impacts négatifs et à maximiser les impacts positifs* ;

faire preuve de transparence envers les communautés locales dans le cadre des évaluations environnementales de ses activités, de ses programmes et de ses projets ;

sensibiliser ses partenaires commerciaux et ses fournisseurs au besoin *d'une gestion responsable* de leurs activités, produits et services ;

réaliser ou à *soutenir la recherche et l'innovation technologique* relativement aux effets de ses activités sur l'environnement. »

Source : http://www.hydroquebec.com/developpementdurable/pop_outilsdegestion.html

Lorsque Hydro-Québec prône une politique environnementale, ne devrait-elle pas être sensible au choix technologique et privilégié celui qui répond le plus à ses obligations et à son engagement social? Je comprends mal son empressement de mettre en œuvre un projet d'une telle ampleur qui risque d'hypothéquer des générations futures.

Des études de l'Union européenne ont démontré que l'exposition à long terme aux radiofréquences comportait un risque pour la santé. Pourquoi ne pourrait-on pas appliquer les mêmes normes de sécurité européenne qui s'avèrent plus sévères. Le Code de sécurité 6 de Santé Canada ne tient compte que de l'effet thermique des radiofréquences, alors que les effets biologiques ne sont pas mesurés. Pourquoi les normes de Santé Canada devraient être plus laxiste que celle de la communauté européenne?

Déjà trois municipalités exigent un moratoire (Sutton, St-Liguori, St-Colomban) et une consultation publique afin d'étudier en profondeur le projet puisqu'il comporte non seulement des risques financiers mais aussi de nombreuses questions qui demeurent jusqu'à ce jour sans réponses par exemple, le respect des normes d'installation du fabricant. Je suis comme plusieurs autres personnes sensibles aux ondes électromagnétiques. J'ai fait un choix de vie en n'utilisant pas la téléphonie sans fil, micro-ondes et technologie Wifi pour des

raisons de santé. Notre environnement est déjà surchargé en radiofréquences en raison de la multitude d'antennes des compagnies de téléphonie mobile déjà présente sur le territoire de l'île de Montréal. Les nouvelles antennes-relais, et les routeurs d'Hydro-Québec s'ajouteront aux tours déjà existantes. Je m'expose donc malgré moi à un environnement déjà chargé en radiofréquences et à ce qu'on peut désormais appeler de l'électrosmog. Si Hydro-Québec veut vraiment protéger l'héritage environnemental pour les générations de demain, c'est dès aujourd'hui qu'elle doit agir pour le bien-être de la collectivité. Le manque de cohérence dont à fait preuve Hydro-Québec jusqu'ici met en péril les finances de l'État et la santé des citoyens. La Régie doit exiger du distributeur une gestion plus éclairée de ses activités pour le bénéfice de tous.

La Régie de l'énergie doit donc imposer un moratoire et refuser l'imposition d'un tarif discriminatoire pour la relève des compteurs, puisque Hydro-Québec, dans la mesure où la conduite de ce projet manque d'éthique sociale et de transparence. Je suis néanmoins pour le retrait immédiat de tous les «compteurs intelligents» installés jusqu'à présent sans que les frais soient imputés aux clients d'Hydro-Québec.

Veuillez accepter, Monsieur Théorêt, mes salutations distinguées.

Michel Lefebvre
Un citoyen de Villeray

PS Je vous prierais de retirer toutes informations nominatives me concernant pour le dossier R-3770-2011 HQD